

# CONDITION DE RESERVATION ET DE VENTE D'UN SEJOUR EN EMPLACEMENT NU

## HEURES ET JOUR D'ARRIVÉE ET DE DÉPART :

**Hors juillet et août :** réservation à la nuitée, arrivée entre 13 h et 19 h, départ avant 12 h.

**En Juillet et août :** réservation à la nuitée, arrivée entre 12 h et 20 h, départ avant 12 h.



## OCCUPATION MAXIMUM DES EMPLACEMENTS :

→ Pour préserver le calme du camping, les groupes et les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés.

une voiture, 6 personnes dont 4 adultes maximum, une tente ou une caravane ou un camping-car (attention la vidange au sol n'est pas possible, un chien (tatoué et vacciné, hors chien de catégorie 1 et 2) par emplacement. Il est possible d'ajouter une petite tente sans supplément de tarif.

## CAUTION : 20 €

La caution demandée à l'arrivée, sera rendue au départ entièrement ou partiellement, après restitution des bracelets d'identification et des objets en prêt, vérification de la propreté de l'emplacement et constatation des dégâts éventuels. Les déductions seront fixes ou sur devis suivant l'importance.

Déductions fixes :

Bracelet d'identification non rendu	clef bébé	adaptateur européen
1.00€	15.00€	15.00€

**LA RÉSERVATION :** Toute réservation est nominative et ne peut être cédée ou sous-louée. Seules seront acceptés les personnes nommées sur le contrat de réservation. Si plusieurs familles se succèdent sur un même emplacement, un contrat de réservation sera exigé par famille et les dates de séjour devront être consécutives.

Tout emplacement inoccupé devra être libéré de tout matériel. Pour toutes modifications de dates de séjour, le numéro de l'emplacement ne sera pas garanti.

**La réservation d'un séjour en emplacement ne devient effective qu'avec notre accord et après réception par notre service de réservation du contrat de réservation accompagné d'un versement comprenant : 25% du montant du séjour + les frais de réservation + de l'assurance annulation et interruption de séjour éventuellement souscrite.**

Mode de règlement possible en ligne : **carte bancaire**; par courrier : **chèque bancaire, chèques vacances, virement bancaire, carte bancaire et mandat.** (**Attention les chèques bancaires ne sont acceptés que pour ce premier règlement, ils ne le sont pas pour le solde**)

**RÈGLEMENT DU SOLDE :** Le montant du séjour est intégralement payable le jour de l'arrivée.

**Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.**

Mode de règlement possible : **espèces, chèques vacances et carte bancaire.** (Attention les chèques bancaires ne sont pas acceptés)

**RÉSERVATION TARDIVE :** En cas de réservation moins de 15 jours avant le début du séjour, la réservation en ligne est obligatoire.

## EN CAS D'ANNULATION :

**Du fait du client :** L'annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou email.

**Les frais de réservation et l'assurance annulation (facultative, mais conseillée) ne sont jamais remboursés.**

Vous serez remboursé de :	sans assurance	avec assurance
Plus de trente jours avant l'arrivée :	acompte - 30%	25% du montant du séjour*
Moins de trente jours avant l'arrivée :	0	somme réglée*
interruption de séjour :	0	remboursement du séjour non effectué*

\* sous réserve que le motif d'annulation ou d'interruption soit couvert par l'assurance (document annexe)

**Du fait du gestionnaire du camping :** L'annulation avant le début du séjour sera notifiée au client par lettre recommandée avec accusé de réception. Le client sera remboursé immédiatement des sommes versées. Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsqu'il est conclu un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par le client d'un séjour de substitution proposé par le camping.

**ARRIVÉE :** Le client doit se présenter le jour précisé, aux heures mentionnées sur sa confirmation de réservation. En cas d'arrivée différée, sans message téléphonique du signataire du contrat de réservation, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue .

**LE SÉJOUR :** Tout résident doit respecter le règlement intérieur (document annexe). Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait, il lui appartient d'être assuré. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, accident, intempéries, etc...